

BDI23007-10022 : Marché de Services relatif à « Renforcement de capacités des Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE) et du collectif des incubateurs BIESO au Burundi »

APERCU DES QUESTIONS

N°	Questions posées	Réponses
1	<p>Dans le cadre de la préparation de nos références pour ce projet, nous nous permettons de solliciter quelques précisions afin de mieux comprendre le processus de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le nombre maximum de références que nous pouvons soumettre ? • Existe-t-il un budget minimum requis pour les références proposées ? <p>Ces informations nous permettront d'orienter au mieux notre démarche de collecte.</p>	<p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous lisez bien la clause 6.6 du CSC relative au dossier de sélection-aptitude technique, les minima des références techniques sont bien indiqués en termes d'années d'expérience ou de missions réalisées. • Il n'y a pas de budget minimum requis pour les références techniques exigées.
2	<p>Pourriez-vous nous fournir les réponses aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Y-at-il des métriques à respecter sur les aspects formation/renforcement des capacités (nombre d'heures ? nombre de modules ?) ou des thématiques indispensables à aborder ? Si oui, pourriez-vous nous donner plus de précisions ? b) Doit-on intégrer un volet « capitalisation » et mise en place de « communautés de pratiques » entre les acteurs ? Si oui, pourriez-vous nous donner plus de précisions ? c) Les termes de référence précisent que des attestations de services rendus doivent être fournies pour chaque expert proposé. Pouvez-vous clarifier si ces attestations sont distinctes des attestations de bonne fin d'exécution exigées dans le cadre de l'évaluation qualitative globale ? Le cas échéant, l'absence de ces attestations pour un ou plusieurs experts est-elle éliminatoire pour le profil affiché ? d) Le TDR stipule la nécessité de fournir « un exemplaire original de l'offre complète ». À ce titre, nous souhaiterions obtenir une clarification sur la forme attendue : <ul style="list-style-type: none"> i) Faut-il soumettre un document unique qui regroupe l'ensemble des composantes de l'offre (administrative, technique et financière) dans un seul fichier ou dossier physique ? ii) Ou bien convient-il de soumettre trois documents distincts, chacun correspondant à une composante 	<p>2. Réponses :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Le cahier spécial de charges ne vous limite pas nécessairement à un nombre de métriques, thématiques ou modules concernant la formation ou le renforcement des capacités. C'est à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie bien structurée et pertinente avec des modules - thématiques et outils qu'il juge les plus appropriés par rapport aux attentes de la prestation. N.B.: le nombre d'H/J maximum est de 400 H/J. b) Oui bien sûr les deux aspects sont repris dans le CSC. Pour la capitalisation il y a deux thèmes (voir dessus+ page 38 du CSC) et pour le second point, chaque soumissionnaire proposera sa méthodologie. c) Il y a lieu de distinguer deux (2) types d'attestation : le premier type concerne les attestations de bonne fin des références similaires mentionnées dans votre offre. Une référence fournie sans attestation ne sera pas comptabilisée (voir point 6.6 du cahier spécial des charges), tandis que, le second type concerne les attestations de bonne fin/attestation de services des experts/consultants qui seront alignés dans votre offre. Ces attestations nous permettent de confirmer les expériences mentionnées dans les CVs. Si une attestation n'est pas fournie pour une expérience elle ne sera pas prise en compte dans l'évaluation de votre offre. d) Réponses :

	<p>spécifique (offre administrative, offre technique, offre financière), tous en version originale ?</p> <p>e) Concernant les documents administratifs requis dans le cadre de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Est-il acceptable de fournir des extraits (captures d'écran) de certains documents administratifs ? j) Ou est-il impératif de soumettre l'intégralité des documents administratifs pour que le dossier soit jugé recevable ? 	<p>i) Pour le dépôt physique, il nous faut deux dossiers, un contenant l'offre technique et administrative et le second contenant l'offre financière et le tout dans une enveloppe fermée (Cf. point 3.4.4 du cahier spécial des charges) en respectant le nombre de copies exigées. Pour l'envoie électronique, il nous faut un fichier unique contenant l'offre technique, administrative et financière paginée et contenant une table des matières.</p> <p>ii) Cf. le point i) ci-dessus.</p> <p>e) Réponses :</p> <p>i) Tenant compte de l'exigence de cette procédure, il est recommandé de fournir l'intégralité des documents administratifs, sauf si le document est consultable en ligne.</p> <p>ii) Oui.</p>
3	<p>Dans le cadre de l'appel à propositions BDI23007-10022, nous souhaiterions vous poser quelques questions de clarification avant de finaliser notre dossier :</p> <p>a) L'expérience préalable au Burundi est-elle considérée comme un critère obligatoire, ou bien une bonne connaissance du contexte local (via des partenariats solides sur place, par exemple) peut-elle être suffisante ?</p> <p>b) Est-il possible (et pertinent) de répondre en consortium avec un ou plusieurs acteurs locaux, notamment des membres du collectif BIESO ?</p> <p>c) Un lien ou un enregistrement de la réunion d'information du 12 juin est-il disponible pour les structures n'ayant pas pu y assister</p>	<p>3. Réponses :</p> <p>a) L'expérience préalable au Burundi est un atout mais pas obligatoire. Par contre, une bonne connaissance du contexte l'écosystème entrepreneurial en Afrique subsaharienne justifiée par au moins deux (2) missions de renforcement des SAE/acteurs clés ou d'études est obligatoire (voir page 6 pour les conditions à remplir).</p> <p>b) Il est possible de répondre en consortium, mais nous ne pouvons pas vous guider dans ce choix.</p> <p>c) Cf. PV de la réunion d'information à partir du 25/06/2025 sur le site web : www.enabel.be</p>
4	<p>Dans le CSC, il est mentionné que jusqu'au 24/06/2025 inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché en rapport avec le Marché de Services relatif au « Renforcement de capacités des Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE) et du collectif des incubateurs BIESO au Burundi »</p> <p>Nos questions sont les suivantes :</p> <p>Question 1 :</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours d'un des trois (3) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) un chiffre d'affaires total au moins égal à 200.000 EUROS.</p>	<p>1. Réponse 1 :</p> <p>Etant donné que c'est un groupement, si l'un des cabinets associés satisfait à ce critère, c'est acceptable.</p> <p>2. Réponse 2 :</p> <p>a) Il ne s'agit pas d'un certificat de participation mais une certification basée sur la performance des coachs. Chaque soumissionnaire est invité à proposer dans offre technique sa démarche de certification basée sur la performance et adaptée au contexte.</p> <p>b) Il est demandé d'appuyer la spécialisation d'au moins de 7 coachs qui auront déjà la certification en matière de coaching. Les</p>

<p>Pour 2 cabinets en groupement, tous les cabinets doivent remplir cette condition ou bien l'un de deux cabinets s'il remplit la condition c'est acceptable (par exemple chef de file du groupement).</p> <p>Question 2 :</p> <p>On voudrait avoir plus d'éclaircissements sur certaines missions du consultant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Certifier les coach (Vous parlez de certifications internationales en coaching, certificats de participation à la formation, certifier les niveaux des coachs ?) 2. Prévoir des certifications en innovations digitales (Ici on a besoin d'éclaircissements) <p>Question 3 :</p> <p>Lors de la réunion d'information en rapport avec ce marché tenu en date du 12 Juin 2025 à Enabel où notre cabinet a répondu présent, il nous a été informé du rapport disponible produit préalablement au lancement de ce marché (peut être rapport de référence si je ne me trompe pas). Pourriez-vous nous partager ce rapport afin de nous aider à bien orienter notre offre ?</p>	<p>sujets (accès au marché, financement, genre, innovation, etc.) de spécialisation seront validés sur la base des besoins des entrepreneurs pendant la mise en œuvre.</p> <p>3. Réponse 3 :</p> <p>cf. le site web enabel www.enabel.be à partir du 25/06/2025</p>
<p>5</p> <p>Comme indiqué dans le CSC, nous souhaiterions nous informer en tant que soumissionnaire basé à l'étranger sur les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le prestataire service/soumissionnaire prendra-t-il en charge les frais de séjour et de transport ? (Si oui, les frais sont-ils remboursables ?) 2. L'offre financière doit-elle reprendre le formulaire de prix (bordereau des prix) proposé dans les CSC ? 3. Quel est le montant estimé du marché ? 	<p>Réponses :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dans le bordereau de prix, il y a une rubrique pour le transport (déplacements internationaux+ déplacements internes au Burundi). 2) Oui, l'offre financière doit être conforme au formulaire de prix. 3) Le budget il est confidentiel. A chaque soumissionnaire de proposer son budget.
<p>6</p> <p>Je souhaiterais savoir si cette offre est ouverte à la concurrence internationale.</p> <p>Dans l'affirmative, je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir m'indiquer par quel canal les cabinets ou bureaux internationaux peuvent soumettre leurs propositions.</p> <p>En vous remerciant par avance pour votre retour, je vous prie d'agrérer, chers partenaires, l'expression de mes salutations les plus distinguées.</p>	<p>Réponse :</p> <p>Oui, la participation est ouverte à tout candidat qui veut remettre son offre quel quelle que soit sa provenance.</p> <p>En ce qui concerne les modalités de remise des offres, nous vous renvoyons au point 3.4.4.2 du CSC qui indique les modalités d'introduction des offres pour les soumissionnaires étrangers.</p>